

# GUIDE DES LICENCES

**BIENVENUE À LA FACULTÉ DE DROIT  
DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**



**2020-2021**

# SOMMAIRE

<a href="#">Organisation de la Faculté de Droit</a>	03
<a href="#">Présentation des gestionnaires pédagogiques</a>	04
<a href="#">Relations internationales</a>	06
<a href="#">Inscriptions pédagogiques</a>	07
<a href="#">Redoublement et rattrapage</a>	08
<a href="#">ENT et plateforme cours UCP</a>	09
<a href="#">Site internet de la Faculté de droit</a>	10
<a href="#">Contrôle terminal et tutorat</a>	11
<a href="#">Lieux d'enseignement</a>	12
<a href="#">Associations étudiantes de la Faculté de droit</a>	13
<a href="#">Contacts administratifs CY Cergy Paris Université</a>	14
<a href="#">Informations pratiques</a>	15
<a href="#">Service SCUIO-IP</a>	16
<a href="#">Contacts utiles</a>	17
<a href="#">Vie au sein du campus CY Cergy Paris Université</a>	19
<a href="#">Calendrier universitaire 2020-2021</a>	21
<a href="#">Consignes sanitaires - COVID 19</a>	22
<a href="#">Section disciplinaire - Décret</a>	25
<a href="#">Règlement contrôle des connaissances</a>	26
<a href="#">Recours gracieux / Demande contrôle connaissance</a>	27

# ORGANISATION DE LA FACULTÉ

## DIRECTION DE LA FACULTÉ DE DROIT



### **Doyenne de la Faculté de Droit**

Nelly FERREIRA

--

### **Vice-doyenne Affaires générales**

Laurence VAPAILLE

--

### **Vice-doyenne Licences**

Valérie MENES

--

### **Responsable administratif**

Eva HIRTZ

--

### **Responsable administratif adjoint**

Simon GANCEL

--

### **Secrétariat de la Doyenne**

Véronique KALFON

## RESPONSABLES ANNÉES LICENCES

### **Licence 1a**

Catherine AUDEOUD

### **Licence 1b**

Caroula ARGYARDIS

### **Licence 1c**

Pierre BOURDON

### **Licence 2**

Ludivine RICHEFEU

--

### **Licence 3**

Vincent MALASSIGNÉ et Vincent QUESNEL

--

### **L'institut d'études judiciaires IEJ**

Caroline PELLETIER

**Vous venez de vous inscrire en 1ère année de licence à CY Cergy Paris Université.**

**Afin de vous accompagner dans votre parcours au sein de notre établissement, l'université se mobilise pour vous permettre de réussir vos études.**



## **VOTRE GESTIONNAIRE PÉDAGOGIQUE**

**Votre gestionnaire pédagogique, membre de l'équipe de formation, vous accueille, vous conseille, et assure :**

Le suivi des emplois du temps

L'organisation des contrôles continus et des examens

La saisie des notes et la préparation des jurys

La transmission de vos différentes demandes au directeur de la licence (directeur des études, enseignant responsable pédagogique de la 1ère année,...)



**En période de crise sanitaire :  
MERCİ D'ATTENDRE L'AUTORISATION DE LA GESTIONNAIRE  
PRÉDAGOGIQUE AVANT D'ENTRER DANS SON BUREAU**

**1 seule personne autorisée à la fois par bureau**

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

Ici, le masque est obligatoire.



**MAXIMUM 1 PERSONNE À LA FOIS PAR BUREAU.**

**Merci !**



# GESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES

## LICENCE 1

Répartition par ordre alphabétique des étudiants inscrits en droit français dans les trois sections



### SECTION A

en charge des étudiants  
inscrits en :

- DU droit Anglo-américain  
et
- Droit français de : A à C

--

**Sandrine AFONSO**

Bureau A 308  
01 34 25 61 97

[licence1a.droit@ml.u-cergy.fr](mailto:licence1a.droit@ml.u-cergy.fr)

### SECTION B

en charge des étudiants  
inscrits en :

- Filière intégrée  
franco-allemande
- Droit français de : D à L
- Préparation concours IEP

--

**Auriane VASSORD**

Bureau A 307d  
01 34 25 60 04

[licence1b.droit@ml.u-cergy.fr](mailto:licence1b.droit@ml.u-cergy.fr)

### SECTION C

en charge des étudiants  
inscrits en :

- DU droit espagnol  
et latino-américain
- Droit français de : M à Z

--

**Sandra GRANDVILLE**

Bureau A 307c  
01 34 25 60 95

[licence1c.droit@ml.u-cergy.fr](mailto:licence1c.droit@ml.u-cergy.fr)

## LICENCE 2

**Noémie DUSSART**

Droit français de : A à D

**Bureau A 307 a**  
01 34 25 60 84

**Sandrine TEFFO**

Droit français de : E à Z

**Bureau A 307 b**  
01 34 25 60 87

[licence2.droit@ml.u-cergy.fr](mailto:licence2.droit@ml.u-cergy.fr)

## LICENCE 3

**Crystèle Pascaline JUSTE**

**Bureau A 345 b**

01 34 25 23 29

[licence3.droit@ml.u-cergy.fr](mailto:licence3.droit@ml.u-cergy.fr)

# RELATIONS INTERNATIONALES

## SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES / ERASMUS

**Élia GOMBERT**

01 34 25 60 20  
(Europe, Amérique Latine)

**Wenjun DENG**

01 34 25 22 73  
(USA, Royaume-Uni, Canada, Australie, Asie)

[international.droit@ml.u-cergy.fr](mailto:international.droit@ml.u-cergy.fr)

Pour accéder à toutes les informations :  
<http://www.droitucp.fr/pages/international>

## PROFESSEURS RÉFÉRENTS

**Roxana FAMILY**

États-Unis, Canada, Australie, Royaume-Uni, Asie, Pays-Bas (Inholland)

**Ute WEINMANN**

Allemagne et Europe de l'Est

**Danielle ROJAS**

Espagne et Amérique Latine

**Caroula ARGYRIADIS**

Europe du nord, Pays-Bas, Europe du sud, Belgique



# INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

**Votre affectation dans un TD (jour et l'heure)  
se fera automatiquement sur Apogee.**



**Pour être inscrits automatiquement en TD :  
vous devez impérativement vous connecter à votre ENT  
et inscriptions pédagogiques ou à partir du lien suivant :  
<https://apogee.u-cergy.fr/ip-web/loginInscription.jsf>**

## ÉTUDIANTS EN DROIT ÉTRANGER ET FILIÈRE INTÉGRÉE

**Du mardi 15 septembre 2020 à 9h00 au mercredi 16 septembre 2020 à 12h00**

Demande de changement de TD sur justificatif uniquement à déposer  
auprès de votre gestionnaire pédagogique  
du mercredi 23 septembre au jeudi 24 septembre à 17h

## ÉTUDIANTS EN DROIT FRANÇAIS

**Du lundi 21 septembre 2020 à 9h00 au mardi 22 septembre 2020 à 17h00**

Demande de changement de TD sur justificatif uniquement à déposer auprès de votre  
gestionnaire pédagogique du mercredi 23 septembre au jeudi 24 septembre à 17h

## ATTENTION

**Aucun changement de groupe ne sera effectué  
en dehors de ces dates  
et sans justificatif auprès de votre gestionnaire pédagogique**

# DIPLÔME DE LA LICENCE EN DROIT REDOUBLEMENT - RATTRAPAGE

Le diplôme de la licence mention droit est obtenu  
en six années maximum.

L'étudiant a droit à un premier redoublement  
chaque année, et la possibilité d'un triplement au cours de la  
Licence uniquement sur avis du jury d'examen.

(Article 4 du RCC)



**AUCUNE ABSENCE INJUSTIFIÉE EN TD  
sinon rattrapage avec inscription obligatoire  
auprès de votre gestionnaire pédagogique**

**DROIT À 2 ABSENCES JUSTIFIÉES**

**AU BOUT DE 3 ABSENCES JUSTIFIÉES**



**Rattrapage avec inscription**





# ENT & PLATEFORME COURS UCP

Adresse de l'ENT - Environnement numérique de travail :

<https://monucp.u-cergy.fr/>



## ACTIVATION DE VOTRE ESPACE ENT

Pour une 1ère connexion  
et obtenir vos identifiants ENT

1

Connectez-vous à

<https://www.u-cergy.fr/fr/index.html>

2

Cliquez sur «Accès direct» puis mon UCP (ENT)

3

Cliquez sur le lien «Première connexion»

4

Cliquez sur le lien «Activez votre code d'accès  
aux ressources électroniques»

5

Remplir les champs demandés, cochez la case  
de la charte informatique puis cliquez sur le  
bouton «obtenir mes identifiants»

## MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

CY Cergy Paris Université  
offre une adresse électronique  
à chaque étudiant,  
dès son inscription administrative  
du type **prenom.nom@etu.u-cergy.fr**



### ATTENTION

Tous les échanges avec l'Université  
et le service administratif  
se fera uniquement  
sur cette adresse électronique

## SUR L'ENT

### RUBRIQUE DOSSIER ÉTUDIANT

Consulter votre inscription  
administrative et vérifier  
si les renseignements vous  
concernant sont exacts  
--

Modifier votre adresse annuelle  
si nécessaire  
--

Éditer un certificat de scolarité  
--

Consulter votre emploi du temps  
--

Prendre connaissance  
de vos notes et résultats après  
délibération du jury

### RUBRIQUE IP WEB

Faire vos  
inscriptions  
pédagogiques  
en ligne

## SUR LA PLATEFORME COURS UCP

<https://cours.u-cergy.fr>

Fiches de travaux dirigés  
--

Plans de cours  
--

Absences des enseignants et rattrapages  
--

Ressources documentaires  
juridiques en ligne  
--

Tutos de la fac de droit  
--

Calendrier universitaire  
--

Règlement de contrôle des connaissances  
--

Conventions de stage

# SITE INTERNET DE LA FACULTÉ

<http://www.droitucp.fr/>

## PRATIQUE

Activités et événements  
de la Faculté de Droit

Offres de stages et d'emploi

Actualités de la vie étudiante

## PÉDAGOGIQUE

Présentation de tous les diplômes

L'international à la Faculté de droit

La recherche à la Faculté de droit

Informations sur les associations  
et la vie étudiante



## SE CONNECTER À L'INTRANET DU SITE DE LA FACULTÉ DE DROIT

**accéder aux offres de stage et emploi de la Faculté**

Vous pouvez vous connecter via l'onglet intranet (en haut à droite du site)  
ou via ce lien : <http://www.droitucp.fr/auth/login>

Nom d'utilisateur : etudiantdroit

Mot de passe : sera communiqué à la pré-rentrée

# CONTRÔLE TERMINAL & TUTORAT

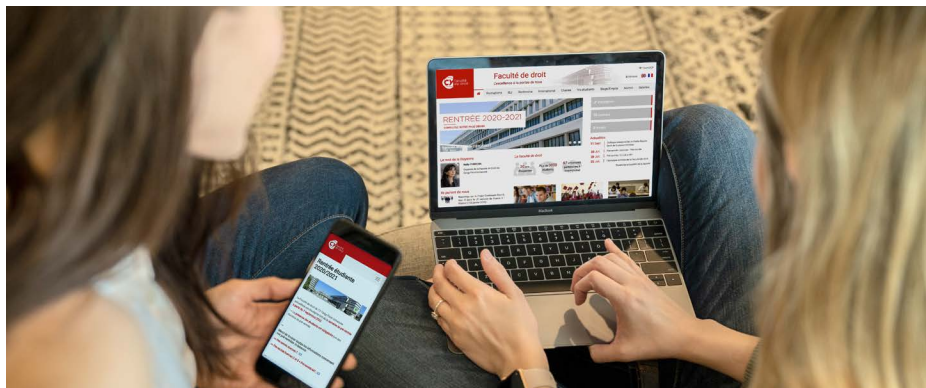
## LE CONTRÔLE TERMINAL

La demande doit être justifiée (contrat de travail, problème de santé, double cursus). **La demande doit être faite au début de chaque semestre.**

**Les étudiants boursiers et les étudiants inscrits au D.U. (diplôme universitaire) ne peuvent pas demander le contrôle terminal.**

Les étudiants inscrits administrativement (à la scolarité) **après le 05 octobre 2020 seront obligatoirement inscrits en contrôle terminal.**

**Date limite de demande de contrôle terminal pour les étudiants en Licence 1 : jusqu'au vendredi 25 septembre 2020**



## LE TUTORAT

Le tutorat commencera début octobre. Il permet aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année de bénéficier de conseils de méthodes, d'aide au travail personnel ou à la recherche documentaire dans les 2 bibliothèques.

Tous les jours à la bibliothèque des Chênes de **9h à 19h sans inscriptions préalables.**  
Planning précis sur les panneaux d'affichage et la Plateforme Cours UCP

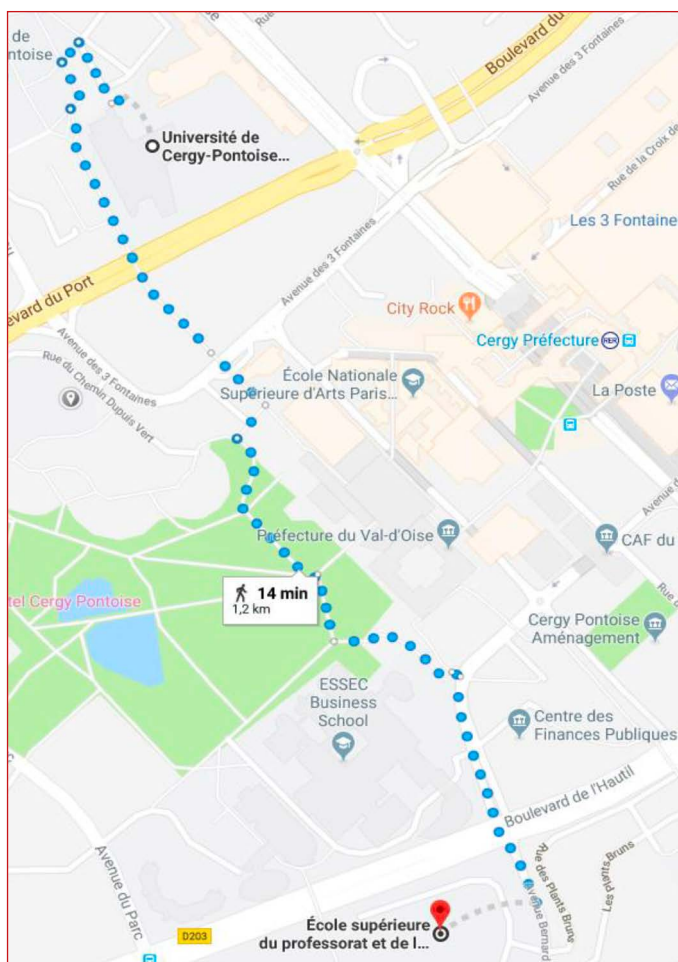
# LIEUX ENSEIGNEMENTS

Les cours magistraux, ainsi que la majorité des TD, sont dispensés sur le **site des Chênes 1** et **Chênes 2** ainsi qu'à la **Tour** :  
33 boulevard du Port à Cergy.

Certains TD peuvent être dispensés sur le **site de Hirsch** :

Vous trouverez ci-dessous l'itinéraire pour accéder au site de Hirsch depuis les Chênes 1 : prévoir 15 minutes !

<http://www.droitucp.fr/actualites/comment-accéder-au-site-de-hirsch-depuis-les-chenes-1>



# ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

De nombreux évènements et manifestations sont organisés à l'initiative des étudiants et à destination des étudiants de la Faculté de droit pour contribuer à faire vivre le campus.

## ASSOCIATION PORTALIS : BDE DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le BDE Portalis, originairement bureau des étudiants de droit de la Faculté de droit est une des plus grandes associations du campus de CY Cergy Paris Université.



[bdeportalis.ucp@gmail.com](mailto:bdeportalis.ucp@gmail.com)

<https://www.facebook.com/bdeportalisucp/>

<http://www.droitucp.fr/bde-portalis>

## ASSOCIATION LES ECO-DROITS CY #LED

Les Eco-droit (LED) est une association de représentation étudiante visant à valoriser les compétences des étudiants, à améliorer leurs conditions de vie et d'études.



[lesecodroitsucp@gmail.com](mailto:lesecodroitsucp@gmail.com)

<https://www.facebook.com/pg/Les-Eco-Droits-CY-LED>

## EUROPEAN LAW STUDENTS' ASSOCIATION — ELSA CERGY

ELSA a pour objectif principal d'ouvrir les étudiants à un environnement international et de contribuer à leur formation juridique, tout en créant un réseau mondial entre étudiants et professionnels et en participant à l'insertion professionnelle.



<https://www.facebook.com/ELSACergyUCP>

<http://www.droitucp.fr/international-elsa>

# CONTACTS ADMINISTRATIFS CYU

## SCOLARITÉ GÉNÉRALE

Bureau 40 - Rez-de-chaussée, Chênes 2  
Tel : 01 34 25 71 53

Inscription administrative  
Attestation de réussite  
Duplicata de carte d'étudiant  
Demande de diplôme



## BUREAU DES BOURSES ET LOGEMENTS

Bureau 41 bis - Rez-de-chaussée, Chênes 2  
Tel : 01 34 25 61 61  
[bureaudesbourses@ml.u-cergy.fr](mailto:bureaudesbourses@ml.u-cergy.fr)

Logements en résidence universitaire  
[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)  
Plateforme logement de l'Université :  
[housing.u-cergy.fr](http://housing.u-cergy.fr)

## BUREAU ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Bureau 317 - Tour des Chênes - Tel : 01 34 25 72 84 et 01 34 25 63 31  
[bureauetrangers@ml.u-cergy.fr](mailto:bureauetrangers@ml.u-cergy.fr)

## ACCUEIL DES SITES ET OBJETS TROUVÉS

Accueil Chênes 1 : situé près du restaurant universitaire  
Secrétariats pédagogiques de l'UFR Droit : au 3ème étage des Chênes 1

# INFORMATIONS PRATIQUES

## BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

### SITE DES CERCLADES

Place des Cerclades,  
Cergy-Pontoise (parvis)  
Tel : 01 34 25 60 74

Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-19h00  
Mardi : 9h00-20h00  
Samedi : 9h00-18h00

### SITE DES CHÊNES

1er étage du bâtiment des Chênes 1  
Escalier D

du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00  
01 34 25 61 34



## 4 RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Le Parc  
5 avenue du Parc à Cergy Préfecture

Cergy - Les Chênes 1 et 2  
33 boulevard du Port

Saint Martin  
2 Avenue Adolphe Chauvin à Pontoise

Neuville  
5 mail Gay Lussac

Restaurants gérés par le CROUS

Plus d'infos sur [www.izly.fr](http://www.izly.fr)



Ouverts de 11H30 à 13H30



Tarif social national : 3,25€

# SERVICE SCUIO-IP

## LE SERVICE SCUIO-IP

Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

**Vous réalisez que vous vous êtes mal orienté,  
que vous ne savez pas ce que vous voulez faire,  
que les résultats ne sont pas à la hauteur de vos attentes ...**

**Le SCUIO-IP est à votre disposition pour vous aider à trouver votre voie :**

=> vers une autre filière de l'Université, un DUT ou un BTS avant mi-octobre,

=> vers une autre filière au semestre 2, le Semestre Nouveau Départ,  
ou un autre diplôme dans un de nos établissements partenaires,

=> ou pour tout autre projet.

SCUIO-IP : RC de la Tour des Chênes - 01 34 25 63 22 - [scuio@ml.u-cergy.fr](mailto:scuio@ml.u-cergy.fr)





# CONTACTS UTILES



## NUMÉRO D'URGENCE

**Si vous êtes témoin d'un malaise, d'un incident ou d'un accident, il faut impérativement appeler les agents de sécurité de l'Université au :**

**01 34 25 66 66**

Présents en permanence au poste central de sécurité (PCS), les agents de sécurité peuvent apporter les premiers soins.

Il faut indiquer précisément et rapidement l'adresse d'intervention, les attendre et les guider sur le lieu d'intervention.

### INDICATIONS À DONNER LORS D'UN APPEL :

- Identification : nom, prénom
- Adresse exacte où se situe l'intervention : bâtiment, étage, bureau ou numéro de salle.
- Nature de l'accident : malaise, incendie, et décrire précisément ce qui s'est passé
- Nombre et état apparent des victimes + âge, position, gestes effectués

**En cas de non réponse du poste central de sécurité et d'urgence, appuyez sur un déclencheur manuel**

# CONTACTS UTILES



**Vous rencontrez un problème de santé ou un problème psychologique ?**

## SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Le SUMPPS est à votre écoute pour toute demande d'information, d'orientation relative à la santé

### **ATTENTION**

**Une visite médicale de prévention est obligatoire.**

**Merci de Prendre rdv.**

SUMPPS : RC Chênes 2

01 34 25 60 77

[sante@ml.u-cergy.fr](mailto:sante@ml.u-cergy.fr)



**Vous avez des difficultés familiales, sociales ou financières ?**

## LE SERVICE SOCIAL DU CROUS

Le service social du CROUS écoute, informe, conseille, oriente et accompagne les étudiants.

L'assistante sociale travaille en liaison avec les services de l'Université et les partenaires extérieurs.

Tour des Chênes

4ème étage Bureau 410

01 34 25 71 05

[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)



**Vous êtes en situation de handicap  
et vous avez besoin d'aménagements pour suivre vos études ?**

## SERVICE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Le bureau ouvert du lundi au jeudi 9h30 à 12h  
et de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 12h

RC Chênes 2 - bureau 39

01 34 25 61 31 / 01 34 25 61 38

Référente Handicap Faculté de droit

**Nathalie DARS**

[nathalie.dars@cyu.fr](mailto:nathalie.dars@cyu.fr)

[handicap@ml.u-cergy.fr](mailto:handicap@ml.u-cergy.fr)

# VIE AU SEIN DU CAMPUS CYU



## BUREAU DE LA VIE ASSOCIATIVE - MAISON DES ÉTUDIANTS (MDE)

**Vous souhaitez créer une association ou vous engager dans une association existante, valoriser votre implication à l'université, réaliser et financer vos projets**

Tour des Chênes  
Bureau 216, 2ème étage  
01 34 25 61 03 / 01 34 25 23 41

[vie.associative@ml.u-cergy.fr](mailto:vie.associative@ml.u-cergy.fr)



## SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

**Vous avez envie de faire du théâtre, de la danse ? Vous êtes musicien et souhaitez participer au tremplin musical ? Ou tout simplement vous produire au sein de l'Université ? Vous avez un projet artistique ou culturel, vous souhaitez bénéficier du PassOpen Campus ?**

Maison des étudiants (MDE) :  
Tour des Chênes  
Bureau 216, 2ème étage  
01 34 25 63 79

[culture@ml.u-cergy.fr](mailto:culture@ml.u-cergy.fr)



## SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

**Vous voulez pratiquer une activité sportive en loisirs ou au sein de votre cursus d'études (UE4) ?**

SUAPS sous la passerelle des Chênes 1  
01 34 25 61 95

[sport@ml.u-cergy.fr](mailto:sport@ml.u-cergy.fr)

# VIE AU SEIN DU CAMPUS CYU



## CENTRE INTER-COMPOSANTES D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES (CIEL)

Le CIEL est un espace de travail multimédia pour l'apprentissage et le perfectionnement en langues en autoformation guidée.

**Vous voulez faire des progrès  
en langues étrangères ?**

CIEL : Chênes 1  
3ème étage, bureau E386  
01 34 25 72 65



## REZO UCP

**Vous souhaitez faire partie du réseau solidaire des étudiants  
et diplômés de CY Cergy Paris Université**

Rezo UCP est une communauté des alumni de l'université pour échanger avec les membres de la communauté, participer aux événements fédérateurs, bénéficier d'offres d'emploi.

<https://www.u-cergy.fr/fr/rezo-ucp.html>



## LES MAISONS DES ÉTUDIANTS (MDE)

**Vous voulez vous détendre entre deux cours ?**

Des **MDE** existent sur :  
le site des Chênes (RC tour des chênes)  
sur le site de Saint Martin (Ronde) et sur le site de Neuville (bat E)

La salle « **33 Tour** » vous propose des spectacles gratuits mais aussi de vous produire sur scène, tout au long de l'année, au RC de la MDE des Chênes.

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021

Retrouvez le calendrier sur votre espace commun ENT :

<https://cours.u-cergy.fr/course/view.php?id=13224>

**Cours magistraux (CM)**

- 1 semaine sur 2 en présentiel
- l'autre semaine à distance

**Travaux dirigés (TD)**

- Tous en présentiel

## RÉPARTITION DES CM POUR LA L1 :

### L1 Section A

Semaine A : étudiants noms en A + DU Anglo

Semaine B : étudiants noms en B + C

### L1 Section B

Semaine A : étudiants noms de D à G

Semaine B : étudiants noms de H à L + licence intégrée

### L1 Section C

Semaine A : étudiants noms de M à P

Semaine B : étudiants noms de Q à Z + DU espagnol



# [Covid-19]

Mesures générales à  
respecter à  
CY Cergy Paris  
Université

[#Rentrée2020](#)

# CONSIGNES SANITAIRES - COVID-19

**PORTEZ UN MASQUE**



Dans les locaux de l'université  
et à l'extérieur

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**



**Lavez-vous  
souvent  
les mains**

**SE LAVER RÉGULIÈREMENT LES MAINS**

**AVEC DU SAVON OU UN GEL HYDROALCOOLIQUE**

# CONSIGNES SANITAIRES - COVID-19



**Respectez les gestes  
barrières et soyez  
attentifs à l'affichage  
mis en place**

## RESPECT DES GESTES BARRIÈRES



**Rester à distance de toute personne qui tousse ou éternue**

**Ne pas toucher ses yeux, son nez ou sa bouche**

**En cas de toux ou d'éternuement, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude  
ou avec un mouchoir**

**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**

**Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

**Rester chez soi en cas de fièvre et symptômes (toux, difficultés à respirer...) et  
consulter un médecin. Prévenir le service concerné par téléphone au préalable**

**Respecter les indications des autorités sanitaires locales**



# SECTION DISCIPLINAIRE DÉCRET

**Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.**

**NOR: MENT9202523D - Version consolidée au 9 octobre 2008**

---

## TITRE IV : DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES AUX USAGERS

### Article 40

Modifié par Décret n°2001-98 du 1 février 2001 - art. 20 JORF 4 février 2001

Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

- 1°- L'avertissement ;
- 2°- Le blâme ;
- 3° - L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° - L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° - L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans.
- 6° - L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

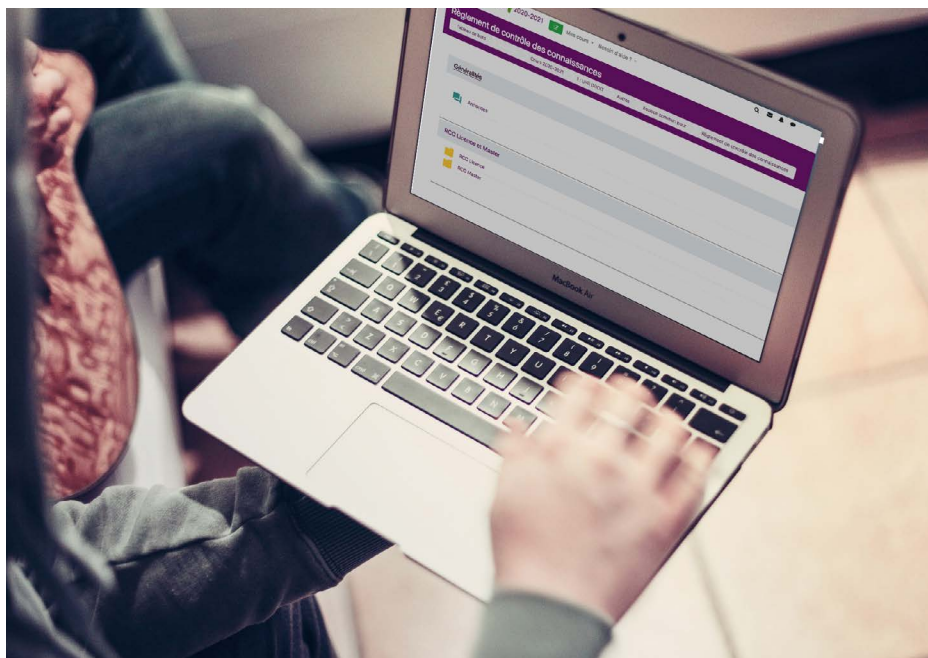
L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours.

Les sanctions prévues au 3° du présent article sans être assorties du sursis ainsi qu'aux 4°, 5°, et 6° entraînent en outre l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements publics dispensant des formations post-baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.

# RÈGLEMENT CONTRÔLE DE CONNAISSANCE

**Retrouvez le Règlement de contrôle des connaissances  
sur votre espace commun ENT :**

**<https://cours.u-cergy.fr/course/view.php?id=13223>**



# ARRÊTÉ RELATIF À LA PROCÉDURE EN CAS DE RECOURS GRACIEUX ET DE DEMANDE DE CONTRÔLE TERMINAL

**Vu le règlement de contrôle des connaissances de l'UFR DROIT,  
vu les statuts de l'UFR DROIT  
Le doyen de la Faculté de droit arrête :**

## Article 1 :

En cas de recours gracieux relatif aux examens, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de l'affichage des résultats dans les locaux de la Faculté de droit. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

## Article 2 :

En cas de recours gracieux relatif à une décision administrative ou pédagogique, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de la notification de la décision. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

## Article 3 :

En cas de demande de contrôle terminal, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de la date du premier cours magistral de chaque semestre. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

## Article 4 :

Dans tous les cas, la demande doit être exclusivement faite au moyen d'une lettre écrite, accompagnée de toutes les pièces justificatives, et déposée au secrétariat pédagogique de l'année concernée. En cas de dossier incomplet ou de non-respect de cette procédure,  
la demande sera automatiquement rejetée.

## Article 5 :

La décision est notifiée à l'étudiant par l'administration dans les trois jours (ouvrables) de la date de la décision.

## Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Faculté de droit.

## Article 7 :

Le responsable administratif de la Faculté de droit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy,  
Doyenne de la Faculté de droit



## ARRÊTÉ N°2016-22 RELATIF À L'UTILISATION DES ORDINATEURS PORTABLES, ACCÈS À INTERNET DANS LES SALLES DE COURS ET À L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX AINSI QUE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

**Vu le Code de l'éducation, vu les statuts de l'UFR de droit, Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des ordinateurs portables et l'accès au réseau internet dans les salles et amphithéâtres d'enseignement de l'UFR de droit ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux et des documents de travail,**

**Le doyen de la Faculté de droit arrête :**

Article 1 : L'utilisation des ordinateurs portables dans les salles et amphithéâtres d'enseignement est soumise à l'autorisation préalable de l'enseignant responsable du cours magistral ou de la séance de travaux dirigés.

Article 2 : L'utilisation de téléphones portables, à quelque titre que ce soit, dans les salles de cours et les amphithéâtres est formellement interdite durant les enseignements.

Article 3 : L'utilisation du réseau internet à partir des points d'accès Wifi pendant le déroulement des enseignements est formellement interdite, sauf autorisation spéciale de l'enseignant à des fins pédagogiques.

Article 4 : En cas d'inobservation de ces règles, l'enseignant peut prendre les mesures nécessaires : confiscation du matériel jusqu'à la fin de la séance, exclusion de la salle d'enseignement, saisine du doyen.

Article 5 : Toute référence nominative au personnel administratif ou enseignant de la Faculté de droit sur les réseaux sociaux est formellement interdite.

Article 6 : La mise en ligne d'images ou de vidéos impliquant le personnel administratif ou enseignant, sans l'autorisation préalable des intéressés, est formellement interdite.

Article 7 : Le commerce des notes de cours ou des documents de travail mis en ligne à l'attention des étudiants de la Faculté de droit est formellement interdit.

Article 8 : En cas d'inobservation de ces règles, le doyen saisit la section disciplinaire et en informe, si nécessaire, le président de l'Université afin qu'il soit donné suite.

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Faculté de droit.

Fait à Cergy,  
Doyenne de la Faculté de droit



CY Cergy Paris Université  
Site des Chênes 1, 33 boulevard du port 95011 Cergy-Pontoise Cedex